

« donne pas la persévérance; or, il a prévu qu'il donnerait toutes les grâces qu'il avait à faire, afin qu'on persévérât, et il les a préparées dans sa prescience: la prédestination n'est rien autre chose. » Un peu après il réduit cette doctrine à cet argument démonstratif: « Lorsque Dieu nous donne tant de choses, dira-t-on qu'il ne les a pas prédestinées? De là il s'ensuivrait de deux choses l'une, ou qu'il ne les aurait pas données, ou qu'il n'aurait pas su qu'il les donnerait: que s'il est certain qu'il les donne, et qu'il ne soit pas moins certain qu'il a prévu qu'il les donnerait, bien certainement il les a prédestinées. » Il conclut par ces paroles: « Si la prédestination que nous défendons n'est pas véritable, Dieu n'a pas prévu les dons qu'il ferait aux hommes: or est-il qu'il les a prévus, donc la prédestination que nous défendons est certaine.

CHAPITRE XIV.

Suite de la même démonstration: quelle prescience est nécessaire dans la prédestination.

On voit par là quelle prescience il faut reconnaître dans la prédestination. C'est, comme dit saint Augustin¹, une prescience par laquelle Dieu prévoit ce qu'il devait faire, PRÆDESTINASSE EST HOC PRÆSCISSE QUOD FUERAT IPSE FACTURUS. Ce n'est donc pas une prescience de ce que l'homme doit faire; mais de ce que Dieu doit faire dans l'homme: non que Dieu ne prévienne aussi ce que l'homme doit faire; mais c'est que ce qu'il doit faire est une suite de ce que Dieu fait en lui, et qu'il voit le consentement futur de l'homme dans la puissance de la grâce qu'il lui prépare.

C'est enfin pour cette raison, que saint Augustin définit la prédestination, la prescience et la préparation de tous les bienfaits de Dieu, par lesquels sont certainement délivrés tous ceux qui le sont. La prédestination des saints n'est, dit-il², autre chose que cela: HÆC PRÆDESTINATIO SANCTORUM NIHIL ALIUD EST QUAM PRÆSCIENTIA ET PRÆPARATIO BENEFICIORUM DEI QUIBUS CERTISSIME LIBERANTUR QUICUMQUE LIBERANTUR. Toute l'école reçoit cette définition de saint Augustin comme constante. Il est donc constant que Dieu a des moyens certains de délivrer l'homme, c'est-à-dire, de le sauver. S'il les donnait à tous, tous seraient sauvés; il ne les donne donc pas à tous, ces moyens certains; car c'est de ceux-là dont il s'agit: et à qui les donne-t-il? à quelques-uns de ceux qui sont sauvés? non; c'est à tous ceux qui le sont: QUIBUS CERTISSIME LIBERANTUR QUICUMQUE LIBERANTUR.

¹ Lib. II, de dono pers. cap. XVII et XVIII.

² Ibid. cap. XIV.

Tous donc ont reçu ces bienfaits dont l'effet devait être si certain; et d'où les ont-ils reçus, sinon d'une bonté aussi spéciale que ces bienfaits sont particuliers? Cette bonté est par conséquent aussi gratuite que le sont ces bienfaits mêmes, étant impossible et manifestement absurde que Dieu ne prépare gratuitement et de toute éternité ce qu'il accorde gratuitement dans le temps.

CHAPITRE XV.

Dixième proposition, où l'on démontre que la prédestination, comme on vient de l'expliquer par saint Augustin, est de la foi: passage du cardinal Bellarmin.

La dixième proposition est que cette doctrine de saint Augustin sur la prédestination est de foi. D'abord saint Augustin l'enseigne ainsi très-expressément par les prières de l'Église, lorsque après les avoir remarquées, et après avoir aussi remarqué que prier est un don de Dieu, il poursuit ainsi: « Ces choses donc que l'Église demande à Dieu, et qu'elle n'a jamais cessé de lui demander depuis qu'elle est établie, sont prévues de Dieu comme des choses qu'il devait donner, et qu'il avait même déjà données dans la prédestination, comme l'Apôtre le déclare; » d'où il tire cette conséquence: « Celui-là donc pourra croire que la vérité de cette prédestination et de cette grâce n'a pas toujours fait partie de la foi de l'Église, qui osera dire que l'Église n'a pas toujours prié, ou n'a pas toujours prié avec vérité, soit afin que les infidèles crussent, soit afin que les fidèles persévérassent; mais si elle a toujours demandé ces biens comme étant des dons de Dieu, elle n'a jamais pu croire que Dieu les ait pu donner sans les connaître, et par là l'Église n'a jamais cessé d'avoir la foi de cette prédestination, qu'il faut maintenant défendre avec une application particulière contre les nouveaux hérétiques. »

Il est donc clair comme le soleil, que la prédestination que saint Augustin défendait dans les livres d'où sont tirés tous ces passages, c'est-à-dire, dans ceux de la *Prédestination des Saints* et du *Don de la Persévérance*, appartient à la foi, selon ce Père, et que c'était cette foi qu'il fallait défendre contre les hérétiques; et la raison en est premièrement, qu'on ne peut nier sans erreur, que les prières où l'Église demande les dons qu'on vient d'entendre, ne soient dictées par la foi, en laquelle seule elle prie; et secondement, qu'il n'est pas moins contre la foi de dire que Dieu n'ait pas prévu et les dons qu'il devait accorder, et ceux à qui il en devait faire la distribution²; ce qui fait dire à saint Augustin aussi

¹ Lib. II, de dono pers. cap. XXIII.

² Ibid. cap. XXIV.

affirmativement qu'on le peut faire¹: *Ce que je sais, c'est que personne n'a pu sans erreur disputer contre la prédestination que nous avons entrepris de défendre.*

Le cardinal Bellarmin, après avoir rapporté ces passages de saint Augustin, et en même temps remarqué les définitions du saint-siège, qui ont déclaré entre autres choses que saint Augustin n'a excédé en rien, conclut que la doctrine de ce saint sur la prédestination n'est pas une doctrine particulière, mais la foi de toute l'Église: autrement saint Augustin, et après lui les papes qui le soutiennent, seraient coupables de l'excès le plus outré, puisque ce Père avait donné son sentiment pour un dogme certain de la foi.

CHAPITRE XVI.

Différence de la question dont on dispute dans les écoles entre les docteurs catholiques, sur la prédestination à la gloire, d'avec celle qu'on vient de traiter.

Par là il faut remarquer la différence entre la question de la prédestination, comme elle s'agite dans les écoles parmi les docteurs orthodoxes, et comme elle est établie par saint Augustin contre les ennemis de la grâce. Car ce qu'on dispute dans l'école, c'est à savoir si le décret de donner la gloire à un élu précède ou suit d'un instant, qu'on appelle de nature ou de raison, la connaissance de leurs bonnes œuvres futures, et des grâces qui les leur font opérer; ce qui n'est qu'une précision peu nécessaire à la piété: au lieu que saint Augustin, sans s'arrêter à ces abstractions, dans le fond assez inutiles, entreprend seulement de démontrer, qu'étant de la foi, par les prières de toute l'Église, qu'il y a une distribution des bienfaits de Dieu, par où sont menés infailliblement au salut ceux qui les reçoivent, cette distribution ne peut être aussi purement gratuite qu'elle l'est dans l'exécution, qu'elle ne le soit autant et aussi certainement dans la prescience et la prédestination divine; de sorte que l'un et l'autre est également de la foi.

CHAPITRE XVII.

Les douze sentences de l'Épître de saint Augustin à Vital.

C'est encore ce qui résulte de l'Épître à Vital², une des plus doctes et des plus précises de saint Augustin, selon le père Garnier; puisque ce saint évêque y ayant posé douze sentences, comme il les appelle, qui renferment tout le fondement de la prédestination gratuite, déclare en même temps jusqu'à trois fois qu'elles appartiennent à la foi catholique, et que tout ce qu'il y a de catholiques

¹ Lib. II, de dono pers. cap. XVIII.

² Ep. CCXVII, al. CVII.

les reçoivent³; en quoi tout le monde sait qu'il est suivi par saint Prosper et par les autres saints défenseurs de la grâce chrétienne, et soutenu par les papes, qui ont décidé, avec l'applaudissement de toute l'Église, que la doctrine de ce saint était irrépréhensible; encore qu'il n'y eût rien qui le fût moins que de donner comme de foi ce qui n'en est pas.

CHAPITRE XVIII.

Onzième proposition, où l'on commence à fermer la bouche à ceux qui murmurent contre cette doctrine de saint Augustin.

Onzième proposition: Ceux à qui Dieu ne donne pas ces grâces singulières, qui mènent infailliblement ou à la foi, ou même au salut et à la persévérance finale, n'ont point à se plaindre. La raison en est, dit saint Augustin⁴, que le Père de famille, qui ne les doit à personne, serait en droit, selon l'Évangile, de répondre à ceux qui se plaindraient: *Mon ami, je ne vous fais point de tort: ne m'est-il pas permis de faire de mon bien ce que je veux? et faut-il que votre regard soit mauvais (injuste, jaloux), parce que je suis bon?* Et si ces murmureurs répondent encore que dans cette parabole il s'agit du plus et du moins, et non pas d'être à la fin privé de tout, comme le sont les réprouvés, le Père de famille n'en dira pas moins: *Je ne vous fais point de tort; puisque, si je vous laisse dans la masse justement damnée de votre origine, vous n'avez point à vous plaindre de la justice que je vous fais; et si je vous en ai tiré par ma pure grâce, et que vous vous soyez replongé vous-même dans cette masse corrompue, en suivant la concupiscence, qui en est venue, je vous fais d'autant moins de tort que je ne vous ai pas refusé les grâces absolument nécessaires pour conserver la justice que je vous avais donnée; ainsi vous n'avez qu'à vous imputer votre perte. Et si ces murmureurs nous disent encore que cela est difficile à concilier avec la préférence gratuite que nous venons d'établir avec tant de certitude, il faudra enfin leur fermer la bouche avec cette parole de saint Augustin⁴: *Faut-il nier ce qui est certain, à cause qu'on ne peut comprendre ce qui est caché? ou faudra-t-il dire que ce qu'on voit clairement ne soit pas, à cause qu'on ne trouve pas la raison pourquoi il est? Et enfin, si l'autorité et la raison de saint Augustin ne leur suffisent pas, que répondront-ils à l'apôtre, lorsqu'il leur dira: Qui connaît les desseins du Seigneur, ou qui est entré dans ses conseils?**

¹ Ep. CCXVII, al. CVII, n° 17, 25.

² Lib. de dono pers. cap. VIII.

³ Matth. XX, 15.

⁴ De dono pers. cap. XIV, n° 37.

O homme, qui êtes-vous pour disputer contre Dieu? Ne savez-vous pas que ses conseils sont impénétrables, et ses voies incompréhensibles?

CHAPITRE XIX.

Douzième proposition, où l'on démontre que, bien loin que cette doctrine mette les fidèles au désespoir, il n'y en a point pour eux de plus consolante.

Douzième et dernière proposition : Loin de désespérer les fidèles, ou même de troubler et de ralentir les mouvements de la piété, la doctrine de saint Augustin, qu'on vient d'exposer, est le soutien de la foi, et la plus solide consolation des âmes pieuses. Que désire un homme de bien, que d'assurer son salut autant qu'il est possible en cette vie? C'est pour l'assurer, que les ennemis de la prédestination gratuite veulent qu'on le remette entre leurs mains, et que chacun soit maître absolu de son sort; parce qu'autrement nous ne serions assurés de rien, la disposition que Dieu fait de nous étant incertaine. C'est précisément ce qu'on objectait à saint Augustin¹; mais il n'y a rien de plus fort et de plus consolant que sa réponse: « Je m'étonne, dit ce saint docteur², que les hommes aiment mieux se fier à leur propre faiblesse qu'à la fermeté de la promesse de Dieu. Je ne sais pas, dites-vous, ce que Dieu veut faire de moi. Quoi donc, savez-vous mieux ce que vous voulez faire de vous-même, et ne craignez-vous pas cette parole de saint Paul: QUE CELUI QUI CROIT ÊTRE FERME, PRENNE GARDE A NE PAS TOMBER³? Puis donc que l'une et l'autre volonté, celle de Dieu et la nôtre, nous sont incertaines, pourquoi l'homme n'aimera-t-il pas mieux abandonner sa foi, son espérance et sa charité, à la plus forte, qui est celle de Dieu, qu'à la plus faible, qui est la sienne propre? »

L'homme, qui est la faiblesse même, qui sent que sa volonté lui échappe à chaque pas, toujours prêt à s'abattre au premier souffle, ne doit rien tant désirer que de la remettre entre des mains sûres, qui daignent la recevoir pour la tenir ferme parmi tant de tentations. C'est ce qu'on fait en la remettant uniquement à la grâce de Dieu. Vous vous contentez, dites-vous, d'une grâce qui soit laissée si absolument en votre puissance, qu'elle ait en bien ou en mal tout l'effet que vous voudrez, sans que Dieu s'en mêle plus à fond. Mais l'Église ne vous apprend pas à vous contenter d'un tel secours, puisqu'elle vous en fait demander un autre qui assure entièrement votre salut. Vous voudriez du moins pouvoir vous flatter de la pensée que vous ferez quelquefois le bien sans une grâce

¹ Rom. XI, 33, 34.

² Ep. Hilar. ad Aug.

³ Lib. de præd. SS. cap. XI, n° 21.

⁴ I. Cor. X, 12.

ainsi préparée; mais l'Église ne vous le permet pas; puisqu'après vous avoir appris à la demander, elle vous apprend, si l'effet s'ensuit, à rendre grâces à Dieu de l'avoir reçue; et par là, que prétend-elle, sinon que vous mettiez l'espérance de votre salut, à l'exemple de saint Cyprien, en la seule grâce? car c'est là, dit ce saint martyr¹, ce qui fait exaucer nos prières, lorsqu'elles sont précédées d'une humble reconnaissance de notre faiblesse; et que, donnant tout à Dieu, nous obtenons de sa bonté tout ce que nous demandons dans sa crainte.

Il dit, et saint Augustin le dit après lui, qu'il faut tout donner à Dieu; non pour éteindre la libre coopération du franc arbitre, mais pour nous montrer qu'elle est comprise dans la préparation de la grâce dont nous parlons. Nous voulons, dit saint Augustin², mais Dieu fait en nous le vouloir: nous agissons; mais Dieu fait en nous notre action selon son bon plaisir: ainsi, encore une fois, elle est comprise dans celle de Dieu. Il nous est bon, il nous est utile de le croire et de le dire, cela est vrai, cela est pieux, et rien ne nous convient mieux que de faire devant Dieu cette humble confession, et de lui donner tout.

Si quelque chose est capable de mettre dans le cœur du chrétien une douce espérance de son salut, ce sont de tels sentiments. Car, comme c'est la confiance qui nous obtient un si grand bien, quelle plus grande confiance l'âme peut-elle témoigner à son Dieu, que celle d'abandonner entre ses mains un aussi grand intérêt que celui de son salut? Celui-là donc qui a le courage de lui remettre une affaire de cette importance, et la seule, à dire vrai, qu'on ait sur la terre, dès lors a reçu de lui une des marques des plus assurées de sa prédestination; puisque l'objet que Dieu se propose dans le choix de ses élus, étant de se les attacher uniquement, et de leur faire établir en lui tout leur repos, le premier sentiment qu'il leur inspire doit être sans doute celui-là. Ce premier gage de son amour les remplit de joie; et leur prière devenant d'autant plus fervente, que leur confiance est plus pure et leur abandon plus parfait, ils conçoivent plus d'espérance qu'elle sera exaucée, et ainsi que l'humble demande qu'ils font à Dieu de leur salut éternel aura son effet; ce qu'ils attendent d'autant plus de sa bonté, que c'est encore elle qui leur inspire la confiance de prier ainsi, et de se remettre entre ses bras.

Si quelque chose peut attirer le regard de Dieu, c'est la foi et la soumission de ceux qui savent lui faire un tel sacrifice. Dire que cette doctrine,

¹ De Orat. Domin. ap. August. de don. pers. cap. VI, n° 12.

² Ibid.

qui est le fruit de la foi de la prédestination, met les hommes au désespoir, c'est dire, dit saint Augustin¹, que l'homme désespère de son salut quand il en met l'espérance, non point en lui-même, mais en Dieu, quoique le prophète crie: MAUDIT L'HOMME QUI SE FIE EN L'HOMME². Ceux donc que cette doctrine jette dans le relâchement ou dans la révolte, sont ou des esprits lâches, qui veulent donner ce prétexte à leur nonchalance, ou des superbes qui ne savent pas ce que c'est que Dieu, ni avec quelle dépendance il faut paraître devant lui. Mais ceux qui le craignent, et qui savent que l'humilité est le seul moyen de fléchir une si haute majesté, travaillent à leur salut avec d'autant plus de soin et d'application, que, par l'humble état où ils se mettent devant Dieu dans la prière, ils doivent plus espérer d'être secourus. Il ne faut donc plus chercher d'autre repos. Nous vivons, dit saint Augustin³, avec plus de sûreté devant Dieu, TUTORIES VIVIMUS, lorsque nous lui donnons tout, que si nous cherchions à nous appuyer tout à fait sur nous-mêmes, ou même en partie sur lui et en partie sur nous, parce qu'il arrive par ce moyen, selon le désir de l'Apôtre, que l'homme est humilié, et que Dieu est exalté seul, UT HUMILIETUR HOMO, ET EXALTETUR DEUS SOLUS⁴.

C'est donc là de toutes les consolations que les enfants de Dieu peuvent recevoir, la plus solide et la plus touchante, de n'avoir à glorifier que Dieu seul dans l'ouvrage de leur salut; et il ne faut pas appréhender que la prédication de cette doctrine mette les hommes au désespoir: Quoi! faut-il craindre, dit saint Augustin⁵, que l'homme désespère de lui-même et de son salut, quand on lui montre à mettre en Dieu son espérance, et qu'il cesse d'en désespérer quand on lui dira, superbe et malheureux qu'il est, qu'il n'a qu'à espérer en lui-même? Ce serait le comble de l'aveuglement et de l'orgueil. Mais si l'on ne peut entendre cette vérité dans la dispute, si les esprits pesants et faibles ne sont pas encore capables de pénétrer les expositions de l'Écriture, ils auront, continue saint Augustin⁶, un moyen plus aisé d'entendre une vérité si importante à leur salut. Qu'ils laissent là toutes les disputes, et que seulement ils se rendent attentifs aux prières qu'ils font tous les jours: sic audirent vel non audirent in hac questione disputationes nostras, ut magis intuerentur orationes suas: c'est là que le Saint-Esprit, qui leur dicte

¹ De dono pers. cap. XVII.

² Jer. XVII, 5.

³ De dono pers. cap. VI, n° 12.

⁴ De præd. SS. cap. V, n° 9.

⁵ De dono pers. cap. XXII.

⁶ Ibid. cap. XXIII, n° 63.

leurs prières, leur décidera que c'est de Dieu uniquement qu'il faut tout attendre; puisqu'il faut attendre de lui, autant ce que nous faisons nous-mêmes, que ce qu'il fait en nous; et c'est là ce qu'ils apprendront dans les prières que l'Église a toujours faites et fera toujours, depuis son commencement jusqu'à ce que ce siècle finisse, QUAS SEMPER HABUIT ET HABEBIT ECCLESIA AB EXORDIIS SUI DONEC FINIATUR HOC SÆCULUM.

CHAPITRE XX.

Suite des consolations de la doctrine précédente: prédestination de Jésus-Christ.

Les fidèles, à qui Dieu propose une si solide consolation, n'en doivent point chercher d'autres, ni souhaiter de devoir leur salut à une autre cause qu'à la bonté et à l'éternelle prédilection de celui dont il est écrit: Que ce n'est pas nous qui l'avons aimé; mais que c'est lui qui nous a aimés le premier¹; ce qui les doit d'autant plus toucher, que cette grâce qui se trouve dans tous les élus, a précédé dans leur chef. Je ne m'étonne donc pas que M. Simon, qui est l'ennemi de la prédestination, se déclare premièrement avec tout l'acharnement que nous avons vu contre celle de Jésus-Christ: mais nous lui dirons, malgré qu'il en ait, avec saint Augustin², que le modèle le plus éclatant de la prédestination et de la grâce, est le Sauveur même. Par quel mérite, ou des œuvres ou de la foi, la nature humaine, qui est en lui, a-t-elle obtenu d'être ce qu'elle est; c'est-à-dire, d'être unie au Verbe en unité de personne? Saint Augustin conclut de ce principe, que nous sommes faits les membres de Jésus-Christ par la même grâce qui l'a fait être notre chef: que celui-là nous fait croire en Jésus-Christ qui nous a fait Jésus-Christ, en qui nous croyons; par conséquent, que la même grâce qui l'a fait Christ, nous a faits chrétiens, et que ce qui a mis en lui la source des grâces l'a dérivée sur nous, à chacun selon sa mesure: d'où il s'en suit que notre prédestination est aussi gratuite que la sienne. C'est notre consolation d'être aimés, d'être choisis, d'être prévenus à notre manière, comme l'a été Jésus-Christ. Il a été promis, et les élus ont été promis: Dieu a promis de faire naître son Fils unique d'Abraham³, et lorsqu'il a promis au même Abraham de le faire le père de tous les croyants, il lui a promis en même temps tous les enfants de la foi et de la promesse⁴. Il est écrit que ce qu'il a promis, il est puis-

¹ I. Joan. IV, 10.

² De præd. SS. XV. De dono pers. XXIV. Oper. Imp. lib. I, num. 138, 140, 141.

³ Rom. IV, 10.

⁴ De præd. SS. cap. X.

sant pour le faire. Saint Paul ne dit pas : Ce qu'il a promis, il est puissant pour le prévoir : mais il dit : *Ce qu'il a promis, il est puissant pour le faire*¹. Il fait donc la foi dans les enfants de la promesse : il en fait jusqu'au premier commencement, puisque c'est cela même qu'il a promis, lorsqu'il a promis aux enfants de la foi de leur donner la naissance ; c'est-à-dire, de leur donner leur être depuis leur conception en Jésus-Christ. Il a promis la persévérance de ces mêmes enfants de la foi, lorsqu'il a dit : *Je mettrai ma crainte dans leur cœur, afin qu'ils ne me quittent pas*² ; et cela qu'est-ce autre chose, dit saint Augustin³, sinon en d'autres paroles : que sa crainte qu'il leur donnera sera si grande, qu'ils lui seront attachés persévéramment ? Ce qu'il a promis, il l'a fait : il a fait la persévérance comme il a fait le commencement. *Comme il a fait*, dit saint Augustin⁴, *qu'on vint à lui, il a fait qu'on ne s'en retirât jamais*. L'un et l'autre est l'effet de la même grâce, et cette grâce est l'effet de la prédestination ; c'est-à-dire, de ce regard de prédilection qui fait la consolation des chrétiens, et dont ils reçoivent un gage, lorsque Dieu leur inspire, avec la prière, la volonté de remettre en ses mains tout l'ouvrage de leur salut, de la manière qui a été dite.

CHAPITRE XXI.

Prières des particuliers, conformes et de même esprit que les prières communes de l'Église : exemples tirés de l'Église orientale : premier exemple, prière des quarante martyrs.

Pour confirmer ce qu'on vient de voir touchant l'esprit d'oraison qui paraît dans les prières de l'Église, il sera bon d'ajouter ici quelques prières des particuliers, par où l'on verra que chaque fidèle prie dans le même esprit que tout le corps ; c'est-à-dire, qu'il croit devoir demander à Dieu, non un simple pouvoir, mais l'effet même.

Et afin de nous attacher principalement aux saints de l'Église orientale, qui sont ceux qu'on voudrait pouvoir nous opposer, nous produirons, avant toutes choses, la prière des saints quarante martyrs de Sébaste, en Arménie, qui est ainsi rapportée par saint Basile : *Ils faisaient*, dit ce saint docteur⁵, *d'une même voix cette prière : Nous sommes entrés quarante dans ce combat : qu'il y en ait quarante qui soient couronnés : qu'il n'en manque pas un seul à ce nombre* (que vous avez consacré par tant de mystères). On sait la suite de l'histoire, et qu'un des quarante

¹ De præd. SS. cap. XXI.

² Jerem. XXXII, 40.

³ De dono pers. cap. II.

⁴ Ibid. cap. VII.

⁵ Tom. I, Hom. XX, XL de Mart.

ne pouvant souffrir la rigueur du froid, alla expirer dans un bain d'eau chaude que l'on avait préparé pour ceux qui renonceraient à la foi ; mais les vœux de ces saints, dit saint Basile, ne furent pas inutiles pour cela ; puisque la place de ce malheureux fut incontinent remplie par un ministre de la justice, préposé à garder ces saints, qui, touché d'une céleste vision, s'écria : *Je suis chrétien*, remplit le nombre désiré, et consola les martyrs de la triste défection d'un des compagnons de leur martyre.

On voit ici trois vérités : la première, que c'est de Dieu que ces saints attendent leur persévérance actuelle, et qu'ils lui en demandent l'effet.

La seconde est, dans la défection de ce malheureux, quoique arrivée bien certainement par sa faute, un secret jugement de Dieu, qu'il n'est pas permis d'approfondir, mais seulement de considérer que Dieu avait des moyens pour le faire persévérer comme les autres : c'est ce qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître. Pourquoi il ne les a pas employés, c'est sur quoi personne n'a rien à lui demander.

La troisième vérité est que Dieu, qui donne la persévérance par une grâce toute-puissante, donne par une grâce semblable le premier commencement de la conversion. C'est ce qui paraît dans cet officier qui fut tout à coup converti par un effet manifeste de la prière des saints martyrs. Dieu ne la pouvait exaucer sans exciter le cœur de cet infidèle par une grâce choisie et préparée, pour lui mettre en un instant la foi dans le cœur. Ainsi, par la même grâce qui rend les uns persévérants, l'autre est rendu chrétien : ces grâces sont préparées, c'est-à-dire, prédestinées de toute éternité : elles ne le sont point par les mérites, puisque ce converti n'en avait aucun. C'est pourquoi saint Basile dit qu'il est converti *comme un saint Paul, devenu comme lui prédicateur de l'évangile, dont il était un moment auparavant le persécuteur : appelé d'en haut comme lui, non par les hommes, ni par leur moyen et leur entremise*. Dieu, qui lui a donné, sans aucun mérite, la grâce de se convertir, aurait pu donner sans mérite à celui qui perdit la foi, la grâce de ne la pas perdre ; car il sut bien la donner au jeune Méliton, qui, par la vigueur de son âge, ayant survécu aux autres martyrs, fut laissé, pendant qu'on enlevait les corps, sur le lieu de leur martyre avec un reste de vie qui faisait espérer aux tyrans que la tentation de la conserver le porterait à se rendre. Mais Dieu, qui, pour accomplir les désirs de ses serviteurs, lui avait destiné la grâce de persévérer, suscita l'esprit de sa mère pour l'encourager jusqu'à la mort ; en sorte qu'ayant reçu avec son dernier soupir

les derniers témoignages de sa foi, elle le jeta sur le chariot où étaient entassés les autres corps des saints. Tous ces actes du libre arbitre, et de la mère et du fils, furent inspirés par la grâce que les martyrs avaient demandée ; et Dieu montra par cet exemple, qu'encore que le malheur de ceux qui tombent ne doive être imputé qu'à leur faute, il n'en faut pas moins attribuer à la grâce tout le bien des persévérants, aussi bien que des commençants ; parce qu'encore que ce bien soit un effet de leur libre arbitre, c'est une grâce particulière qui leur en inspire le bon usage.

CHAPITRE XXII.

Prière de plusieurs autres martyrs.

C'est ce qui paraît partout dans les *Actes des Martyrs*. Sans cesse au milieu de leurs tourments, on leur entend dire : *O Jésus-Christ, aidez-nous : c'est vous qui nous donnerez la patience : ne nous abandonnez pas*¹. Ils sentaient que leurs forces auraient défailli parmi tant d'insupportables douleurs, pour peu que Dieu les eût laissés à eux-mêmes. C'est pourquoi ils lui demandent l'effet et l'actuelle persévérance ; et pour montrer, s'ils perséveraient, qu'ils croyaient l'avoir reçue par la grâce qu'ils demandaient, ils en rendaient continuellement de particulières actions de grâces. En entrant dans la prison, ils offraient à Dieu leur louange avec actions de grâces de ce qu'ils avaient persévéré jusqu'alors dans la foi et la religion catholique². Un autre disait : *Je vous rends grâces, mon Seigneur Jésus, de ce que vous m'avez donné cette patience*. C'est de l'effet et de la patience actuelle qu'ils rendent grâces. Un autre disait³ : *J'ai Jésus-Christ en moi, je te méprise*. *Reconnais*, disait un autre⁴, *que Jésus-Christ m'aide, et que c'est par là que je te méprise comme un vil esclave*. Taraque disait et répétait⁵ : *Je résiste aux inventions de ta cruauté : je te surmonte par Jésus-Christ, qui me rend fort* ; et encore : *Je ne respire que la mort ; mais dans cette patience, ma gloire est en Dieu*. Ainsi ils reconnaissaient en deux manières la grâce qui les faisait vaincre ; l'une en la demandant, et l'autre en rendant grâces de l'avoir reçue. Euplius joignait l'un et l'autre⁶ : *Je vous rends grâces, Seigneur ; conservez-moi, puisque c'est pour vous que je souffre : aidez-nous, Seigneur, jusqu'à la fin, et ne délaissez pas vos serviteurs, afin qu'ils vous glorifient aux siècles des siècles*. Voilà d'où ils attendaient

¹ Act. Mart. edit. D. Ruin Act. Tarach. p. 422.

² Acta Pionii, p. 140.

³ Act. Tarach. jam. cit.

⁴ Act. Theod. p. 397.

⁵ Act. Tar. jam. cit.

⁶ Act. Eupl. p. 488.

la persévérance, parce qu'ils savaient que c'était de là qu'ils avaient reçu le commencement. Lorsque pour tirer de leur bouche le nom de leurs docteurs, qu'ils ne voulaient pas découvrir pour ne leur point attirer de semblables peines, on leur demandait qui les avait induits à cette doctrine, ils répondaient¹ : *Celui-là nous l'a donnée qui l'a aussi donnée à saint Paul, lorsque de persécuteur des Églises, par sa grâce il en est devenu le docteur*. Par quelle grâce, sinon par celle dont l'effet était infaillible ? Ainsi la grâce efficace, que M. Simon ne peut souffrir dans saint Augustin, était celle que demandaient les martyrs, et dans laquelle ils mettaient leur confiance.

CHAPITRE XXIII.

Prière de saint Éphrem.

Après les prières des martyrs, on n'en trouve point de plus sainte parmi les Orientaux, que celle de saint Éphrem le Syrien, dont les Pères du quatrième siècle ont célébré les louanges. Ce qui fait le plus à notre sujet, c'est que demandant à Dieu, en cent manières différentes, qu'il mette des bornes dans son cœur à ses desirs, afin que, sans jamais se détourner ni à droite, ni à gauche², il marche persévéramment dans ses voies ; il reconnaît encore que cette prière lui est donnée comme tout le reste par la grâce : *Votre grâce, Seigneur, m'a donné la confiance de vous parler*³. Voilà un aveu bien clair que la prière est un don de Dieu : *Donnez-moi la componction et les larmes, afin que je pleure nuit et jour mes péchés avec humilité et charité, et pureté de cœur*. Donner la componction, c'est donner l'esprit de prière, et ouvrir la source des larmes. Il ne faut donc pas s'étonner s'il dit ailleurs, que *Dieu donne la grâce gratuitement, encore qu'il l'accorde aux larmes* ; c'est, comme on voit, qu'il donne les larmes mêmes, et qu'il croit donner gratuitement ce qu'on achète avec ses dons. Un peu après : « Que ma prière, ô Seigneur, approche de vous ; faites fructifier en moi votre céleste semence, qui me fasse offrir à votre bonté des gerbes pleines de confession et de componction : faites que je crie avec actions de grâces : Gloire soit donnée à celui qui m'a donné de quoi lui offrir ! » Par où l'on voit que Dieu a donné la prière même et l'action de grâces ; et c'est pourquoi il dit encore⁴ : « Je ne cesserai, mon Seigneur, de célébrer les louanges de votre grâce : je ne cesserai de vous chanter des cantiques spirituels : je suis attiré

¹ Act. Lucin. p. 165.

² Conf. t. I, p. 266, 267.

³ P. 63, col. 2.

⁴ Beatitud. t. I, p. 187.

« à vous, mon Sauveur, par le désir de vous posséder; votre grâce pousse mon esprit à vous suivre par une secrète et merveilleuse douceur: que mon cœur soit une terre fertile, qui recevant votre bonne semence, et arrosée de votre grâce comme d'une céleste rosée, moissonne comme un très-bon fruit le componction, l'adoration, la sanctification (de votre saint nom), dons qui vous sont toujours agréables. » La componction, la prière, l'adoration, les saints cantiques viennent à l'âme par l'infusion de la grâce, et de la douceur admirable dont elle prévient les cœurs. C'est ce qui lui fait ajouter: *Quand votre grâce a voulu, elle a dissipé mes ténèbres, pour faire retentir mon âme de douces louanges.* Il ne faut donc pas s'étonner, s'il demande avec tant de foi les bonnes œuvres, comme un don particulier de la grâce, puisqu'il reconnaît qu'il tient de Dieu la grâce de la prière, qui les lui fait demander: il attribue à Dieu jusqu'au premier commencement de la conversion, lorsqu'il dit: Convertissez-moi, Seigneur, avec la brebis perdue et trouvée; et comme vous l'avez portée sur vos épaules, tirez mon âme avec votre main et offrez-la à votre Père. L'âme n'a donc rien d'elle-même que son égarement et sa perte: « Qui pourrait, Seigneur, supporter les conseils et les efforts de notre ennemi, qui ne cesse d'affliger mon âme de pensées et d'actes pour la faire succomber, si elle était déstituée de votre secours? » Mais pour montrer quel est le secours qu'il se croit obligé de demander, il ajoute: « Et parce que le temps de ma vie s'est passé en vanité et en mauvaises pensées, donnez-moi un remède efficace, par lequel je sois pleinement guéri de mes plaies cachées, et fortifiez-moi, afin que du moins, à la dernière heure où ma vie très-inutile est parvenue sans rien faire, je travaille soigneusement dans votre vigne; car, ô mon Sauveur, dit-il ailleurs, si vous ne donnez durant cette vie à ce misérable pécheur un esprit saint et des larmes, pour effacer ses péchés par les lumières que vous ferez luire dans son cœur, il ne pourra soutenir votre présence. »

Dans toutes ces grâces qu'il demandait, il se fondait toujours sur la toute-puissance de Dieu: *Prions*, disait-il, *parce que Dieu peut ce qui est impossible à l'homme.* Ainsi il reconnaissait que tout ce qu'il demandait à Dieu pour le faire marcher dans ses voies, était l'effet de la toute-puissance de Dieu, et d'une grâce à qui rien ne résiste.

¹ De comp. Serm. I, p. 142.

² Beatitud. p. 187.

³ Ibid.

⁴ De comp. Serm. I, p. 142.

⁵ Medit. p. 255.

Il ne laissait pas, avec tout cela, de dire souvent que Dieu gratifiait ceux qui en sont dignes, et il ne croyait pas, en parlant ainsi, déroger à la pureté de la grâce; parce qu'il savait qu'on ne pouvait plaire à la grâce que par la puissance de la grâce; loin de croire qu'un autre que Dieu nous pût faire dignes de lui, il disait: *Si vous désirez quelque chose, demandez-le à Dieu; et lorsque vous trouverez quelque bien en vous, rendez-lui-en grâces, parce que c'est lui qui vous l'a donné.*

Voilà dans un homme, dont la sainteté a été l'admiration du quatrième siècle, une image de la piété de l'Église orientale, tant d'années avant que saint Augustin eût écrit sur cette matière. Qui sera le présomptueux qui, considérant cette suite de bienfaits divins que les serviteurs de Jésus-Christ se croient obligés de lui demander pour être conduits efficacement à leur salut, pourra croire qu'on peut mériter cet enchaînement de grâces, pendant qu'on voit au contraire, parmi ces grâces, la première conversion du cœur, et l'instinct des saintes prières par lesquelles on peut mériter quelque chose? Saint Éphrem connaissait donc cette grâce qui fait la séparation gratuite des élus d'avec les réprouvés. Sans doute il n'ignorait pas qu'elle n'eût été prévue et préordonnée: il ne pouvait donc pas ne pas reconnaître la prédestination gratuite que saint Augustin a prêchée; et c'est en ce sens qu'il reconnaît devant Dieu qu'il est introduit dans son royaume par sa seule grâce et par sa seule miséricorde, parce que c'est aussi à elle seule qu'il doit la préparation de tous les secours par lesquels il devait être conduit heureusement et infailliblement à cette fin.

C'en'est pas que ce saint ne reconnaisse, comme fait aussi saint Augustin, qu'on rejette souvent la grâce; et c'est aussi ce qui lui fait demander une grâce qui empêche de la rejeter. « Seigneur, dit-il, si j'ai quelquefois rejeté et si je rejette encore votre grâce comme un homme terrestre, vous toutefois qui avez rempli de votre bénédiction les cruches (de Cana), assouvissez la soif que j'ai de votre grâce: faites, malgré mon indignité et mes résistances, que j'en sois effectivement rempli. »

CHAPITRE XXIV.

Prière de Barlaam et de Josaphat, dans saint Jean de Damas.

Cette doctrine, dans laquelle consistait le fond de la piété, passait d'âge en âge. Au septième

¹ Medit. 131.

² Tom. II, paræn. cap. xv, p. 280.

³ De comp. Serm. II, p. 143.

⁴ Conf. Eph. p. 266.

siècle, saint Jean de Damas faisait prier ainsi son Barlaam, lorsqu'il donna la communion à son Josaphat: « Regardez cette brebis raisonnable qui approche de vos saints autels par mon ministère: convertissez cette vigne plantée par votre Esprit saint, et faites-la fructifier en fruits de justice: fortifiez ce jeune homme, arrachez-le au démon par votre bon esprit: apprenez-lui à faire votre volonté, et ne lui retirez pas votre secours. » Ce jeune homme disait aussi: « Je suis faible, et incapable de faire le bien; mais vous pouvez me sauver: vous, qui tenez tout en votre puissance, ne permettez pas que je marche dans les voies de la chair, mais apprenez-moi à faire votre volonté. » Quand le solitaire dit: *Apprenez-moi*, et que Josaphat le répète, ils ne parlent pas de l'instruction extérieure qui avait déjà été faite; mais de la doctrine du dedans, par laquelle actuellement on est véritablement enseigné de Dieu, selon la parole de Jésus-Christ, *erunt omnes docibiles Dei*, selon le grec *docti à Deo*, ou *docti Dei*, διδακτοὶ τοῦ θεοῦ, les disciples de Dieu au dedans par l'actuel accomplissement de sa volonté. C'est pourquoi ces deux saints disaient: *Apprenez-nous à faire votre volonté.* C'est toujours l'effet qu'on demande, et on demande par conséquent une grâce qui le donne efficacement: ce qu'on explique par les mots suivants: « Quand vous inspirez des forces, les faibles deviennent forts, puisque c'est vous seul qui donnez un secours invincible. Fortifiez-moi, afin que je demeure dans la foi jusqu'à la fin de ma vie, etc. » Tout cela faisait voir d'où l'on attendait la persévérance, et par quelle grâce.

Dans une tentation qui semblait pousser à bout la vertu: « O Dieu, disait Josaphat, espérance des désespérés, et refuge unique de ceux qui sont destitués de secours, ne permettez pas que l'iniquité me corrompe, ni que je souille ce corps que j'ai promis de vous garder pur. » Après qu'il eut dit AMEN, et qu'il eut fini sa prière, il sentit, dit l'historien, *une consolation céleste, et les mauvaises pensées furent dissipées en un moment.* L'action de grâces suivait, aussi forte que la demande. « O Dieu, disait ce jeune prince, en apprenant la conversion inespérée de son père, qui racontera votre miséricorde et votre puissance? vous êtes celui qui changez les pierres en étangs, et les rochers en ruisseaux. Cette roche (c'est-à-dire, le cœur de mon père) est devenue une cire molle quand il vous a plu: et

« qui en doute, puisque vous pouvez faire naître de ces pierres des enfants d'Abraham? Étendez donc sur votre serviteur cette main ouvrière et invisible qui fait tout: achevez de le délivrer, et faites-lui sentir très-efficacement que vous êtes le seul dieu et le seul roi. » Lorsqu'il ajoute: *Je vous rends grâces* d'un si soudain changement, *ô Dieu, amateur des hommes*; et encore: *Je vous rends grâces de ce que vous n'avez pas méprisé mes prières ni rejeté mes larmes, et de ce qu'il vous a plu de retirer mon père, votre serviteur, de ses péchés, et de le tirer à vous, qui êtes le Sauveur de tous*, il montre quel secours il avait besoin de demander pour obtenir un si grand effet, et en un mot, qu'il ne le fallait ni moins grand ni moins efficace.

CHAPITRE XXV.

Prières dans les hymnes: hymne de Synésius, évêque de Cyrène.

Parmi les prières des saints, il faut mettre dans les premiers rangs les hymnes qu'ils ont composées à la louange de Dieu. L'Église d'Occident a adopté celles de saint Ambroise, de Prudence et de beaucoup d'autres, où nous voyons à chaque vers qu'on demande à Dieu, non le pouvoir, mais l'effet et le secours qui l'attire, comme on voit dans l'hymne de Tierce, où l'on invoque le Saint-Esprit, afin que la bouche, tous les sens, toute la force de l'âme, retentissent d'actions de grâces, que la charité s'allume en nous, et que l'ardeur s'en répande sur le prochain, ce qu'on termine en disant: *O Père, accordez-le-nous, etc.* On n'a qu'à ouvrir le Bréviaire pour trouver dans toutes les hymnes ces prières, où l'on demande l'effet actuel; mais les saints d'Orient ne sont pas moins attachés à ces demandes, que ceux d'Occident. Synésius, évêque de Cyrène, a composé au quatrième siècle des hymnes sacrées, dans lesquelles on trouve, avec le tendre d'Anacréon, la sublimité d'Alcée et de Pindare. Mais, sans nous arrêter là, il s'agit d'entendre dire à ce poète céleste: « Découvrez-moi la lumière de la sagesse: donnez-moi la grâce d'une vie tranquille: ôtez de mes membres les maladies et l'emportement désordonné de mes passions: chassez ces chiens dévorants de mon âme, de mes prières, de mes actions: donnez à votre suppliant une vie innocente, une vie intellectuelle: gardez mon corps sain et mon esprit pur: donnez-moi les fruits des bonnes œuvres: donnez-moi des paroles véritables, et tout ce qui nourrit l'espérance: accordez, Père céleste, à mon âme d'être unie à la lumière primitive, et qu'y étant une fois unie elle ne se

¹ Joan. Damas. hist. 613.

² Joan. VI, 45.

³ P. 620.

⁴ P. 633.

⁵ Joan. VI, p. 642.

¹ P. 643. — ² P. 645.